



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240409-202418B-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 13

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

**Etaient absent excusé :** Sophie OLIAS—ZEITSCHERL

**Secrétaire de séance :** Audrey JOLLY

**DELIB\_2024/18\_Finances**

**Budget AEP exercice financier 2024\_affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement**

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** que le conseil municipal vient d'approuver le compte administratif du budget AEP 2023 et a arrêté les comptes de l'exercice 2023 qui font apparaitre :

**Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 108 785.30 € (J)

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 105 753.41 € (I)

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution ( Déficit - 001) de la section d'investissement de : -66 422.56 € (H-B)

Un solde d'exécution ( Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -44 744.86 € (G-A)

Total : -111 167.42 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 61 008.55 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DE REPORTER** la totalité de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 61 008.55 € en section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

A.JOLLY



Le Maire,

D.PHOENIX

